

ANNEXE COMPTABLE 2016

Le bilan de l'exercice clos le 31/12/2016 dont le total est de 741 208,51€ et le compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dégagant un excédent de 86.91€ ont été établis selon les dispositions du Code du Commerce, du Plan Comptable Général, du règlement 99-01, des autres règlements du Comité de Règlementation Comptable et des textes pris pour leur application. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2016 au 31/12/2016. Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

1- REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice sur l'autre, indépendance des exercices.

Et ce conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels. La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

1-1 IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les amortissements sont calculés, sans considération de la valeur résiduelle, suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'usage :

- Immeubles	30 ans
- Agencements	15 ans
- Matériel de bureau et mobilier	10 ans
- Matériel informatique	3 ans

1-2 PRODUITS D'EXPLOITATION

Les produits d'exploitation sont comptabilisés selon les modalités suivantes :

- les subventions sont rattachées à l'exercice pour lequel elles ont été attribuées.
- les cotisations, dons et legs sont inscrits dans les comptes de l'exercice de leur date d'émission ; en 2016, ce poste s'élève à 165 318.01€.

1-3 DONS ET ABANDON DE REMBOURSEMENT DE FRAIS

Conformément aux règles définies par le Plan Comptable associatif, les contributions volontaires en nature figurent dans des comptes spéciaux de classe 8 mentionnés au pied du compte de résultat. Seules figurent dans ces comptes, les contributions volontaires établies à partir de renseignements quantitatifs suffisamment fiables. Ces frais sont évalués en référence à l'instruction fiscale du 23/02/2001 (art 200 du CGI). A défaut, des informations qualitatives sont apportées dans la note 4-3 de la présente annexe.

Pour l'année 2016, sont valorisés les frais de déplacement (indemnités kilométriques) déclarés par les membres ainsi que d'autres frais, justifiés sur factures (péages, repas, hébergement, etc.). Ces frais ont été engagés par les membres dans le cadre de leur activité bénévole. Leur remboursement n'a pas été demandé à l'association mais abandonné au titre de don.

Pour l'année 2016, les frais abandonnés se sont élevés à un montant global de 584 820.95 € (530 865.36 € au titre des indemnités kilométriques et 53 955.59 € au titre des autres frais). Ces frais

abandonnés ont donné lieu à l'émission de 874 reçus fiscaux délivrés par le siège de l'ANVP pour un montant de 584 820.95€.

2- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

2-1 TABLEAU DE VARIATION DES IMMOBILISATIONS (valeur brute)

	Solde au 31/12/2015	Augmentation	Diminution	Solde au 31/12/2016
Terrains	45 734.71			45 734.71
Immeubles et agencements	343 498.49	8 892.75		352 461.24
Matériel informatique	22 857.68			22 857,68
Mobilier Matériel de Bureau	21 884.24			21 884,24
Immobilisation en cours	3 929.48		3 929.48	
<u>TOTAL</u>	<u>437 904.60</u>	<u>8 962.75</u>	<u>3 929.48</u>	<u>442 937.87</u>

L'augmentation des constructions provient de la réalisation des fermetures à la maison détenue par la section d'Amiens.

2-2 TABLEAU DE VARIATION DES AMORTISSEMENTS

	Solde au 31/12/2015	Augmentation	Diminution	Solde au 31/12/2016
Immeubles et agencements	178 976.25	14 317.57		193 293.82
Matériel informatique	22 843.80	13.88		22 857.68
Mobilier Matériel de Bureau	21 380.41	101,61		21 482.02
<u>TOTAL</u>	<u>223 200.46</u>	<u>14 433.06</u>		<u>237 633.52</u>

2-3 AMORTISSEMENT DE LA SUBVENTION de la VERANDA D'AMIENS

Montant de la subvention	Amortissement	Solde au 31/12/2016
18 432.10	5 342.78	13 089.32

La quote-part de cette subvention inscrite en 2016 au compte de résultat figure en produits exceptionnels pour un montant de 3 686.42€

2-4 TABLEAU DE VARIATION DES FONDS PROPRES

	Solde au 31/12/2015	Augmentation	Diminution	Solde au 31/12/2014
Fonds associatif	415 412.49			415 412,49
Réserve statutaire	18 550.76			18 550,76
Réserve de trésorerie	20 356.20			20 356,20
Subventions et dons pour investissement	157 136.96			157 136,96
RAN	-38 649.39	-612.87		-39 262.26
Subvention investissement	16 775.74		3 686.42	13 089.32
Résultat	-612.87	86.91	-612.87	86.91
Total	<u>588 969.89</u>	<u>-525.96</u>	<u>3 073.55</u>	<u>585 370.38</u>

2-5 ECHEANCE DES CREANCES ET DES DETTES

L'ensemble des créances et des dettes de l'association est à moins d'un an.

2-6 FONDS DEDIES

Le fonds Azerad (créé en 2007 grâce à un don du Dr Azerad pour financer des projets pour des personnes démunies) a été utilisé à hauteur de 8 978.49€ en 2016. Au 31/12/2016 il figure au bilan à hauteur de 22 289.79€

Fonds Lille : ce fonds, créé en 2011 par la section de Lille suite à la vente de l'immeuble de Tourcoing pour financer des actions de lutte contre l'illettrisme de personnes incarcérées, a été utilisé à hauteur de 6 830.00€ euros en 2016. Le solde disponible à fin 2016 est de 67 820.00€.

La Fondation VINCI POUR LA CITE a versé la somme de 10 500€ dédiée à l'achat de tablettes de traduction à l'usage des personnes étrangères détenues et du personnel pénitentiaire. Cette opération devra être réalisée en 2017.

Le fonds de dotation GREEN LINK a versé 8 000€ pour soutenir la réalisation de jardins en prison. Le projet sera réalisé en 2017 et le fonds Green Link en prévoit une amplification.

3- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

3-1 VENTILATION DU RESULTAT

	Produits	Charges	Résultat
Résultat d'exploitation	342 267.79	346 981.03	-4 713.24
Résultat financier	610.84		610.84
Résultat Courant	342 878.63	346 981.03	-4 102.40
Résultat Exceptionnel	4 894.39	705.08	4 189.31
Résultat net comptable	<u>347 773.02</u>	<u>347 686.11</u>	<u>86.91</u>

Le respect du Plan Comptable Général, qui s'impose aux associations, nous oblige à présenter l'amortissement de la subvention d'investissement (qui nous a été accordée afin de financer une partie de la construction de la véranda d'Amiens) au niveau du résultat exceptionnel. Cet amortissement vient en fait compenser l'amortissement de la véranda, comptabilisé en charges d'exploitation. Le résultat d'exploitation, tel qu'il est présenté, est déficitaire de 4 713.24€. Il est partiellement compensé par un produit exceptionnel, correspondant à l'amortissement de la subvention d'exploitation, de 3 686.42€.

3-2 LE COMPTE D'EMPLOI DES RESSOURCES – CER

Dans le cadre de sa labellisation par IDEAS, l'association est tenue de présenter un compte d'emploi des ressources.

En règle générale, les ressources de l'association proviennent des subventions publiques, du mécénat dédié à des projets précis, des cotisations des membres et des dons de ces mêmes membres ou de leurs relations directes.

Néanmoins, quelques sections ont fait un appel plus large à la générosité du public. Les sections entrant dans ce cadre ont été identifiées. Les ressources ainsi collectées ont été entièrement

affectées à leur mission sociale, leurs charges de fonctionnement étant couvertes par d'autres recettes et les frais d'appel étant inexistantes.

Le tableau ci-dessous identifie les sections concernées, les sommes perçues et leur emploi.

Dans tous les cas, les ressources provenant de l'appel à la générosité du public ont été complétées par un recours aux fonds propres des sections concernées.

Section	Emplois	Ressources
Amiens	14 604.44	11 193.00
Béthune	3 381.99	2 882.96
Toulon	1 931.63	1 428.00
Haut-Rhin	4 378.96	3 615.00
Siège	0.00	125.01
TOTAL	24 297.02	19 243.97

Un tableau globalisé présentant le CER est présenté ci-après.

4- AUTRES INFORMATIONS

4-1 EFFECTIFS

Les effectifs de l'ANVP calculés en équivalent temps plein, sont restés de 2,5 unités au 31 décembre 2016.

L'association a signé le 15 novembre 2016 une rupture conventionnelle avec un salarié, rupture qui sera effective le 28 février 2017. L'indemnité correspondante a été provisionnée dans les comptes 2016.

4-2 ENGAGEMENTS HORS BILAN

Les engagements sociaux (indemnités de fin de carrière) à devoir au personnel sont estimés non significatifs en raison de la jeunesse et de la faible ancienneté de l'effectif.

4-3 CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE

Le temps passé par les membres de l'association en entretien d'écoute avec les personnes détenues n'est pas valorisé en comptabilité mais est, cependant, déclaré depuis 2011 par les bénévoles concernés. En 2016, 797 visiteurs bénévoles ont déclaré 53 173 heures d'écoute, ce qui équivaut à environ 30 personnes à temps plein sur l'année. Encore convient-il de préciser que ces heures d'écoute ne représentent pas l'ensemble du temps consacré à l'association : il y a le temps des réunions avec les visiteurs ou le personnel de l'administration pénitentiaire, le temps consacré à la formation, celui consacré à l'administration, à la saisie comptable pour partie : ce temps n'est pas mesuré, mais il est significatif et mérite qu'on en fasse mention.